

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

Action !

C'est avec un vif intérêt que la FSU48 a pris connaissance de l'avis du CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) voté le 24 janvier sur "l'évolution de la fonction publique et les principes qui la régissent".

Cet avis arrive à un moment où certains se complaisent dans le "fonctionnaire-bashing", accusant les fonctionnaires d'être "budgétivores", d'être des privilégiés, ou bien encore leur reprochant un prétendu immobilisme. Cet avis réaffirme sans ambiguïté le lien entre le statut, les principes qui le régissent, et l'intérêt général. Il explique que si les fonctionnaires ont un statut et sont régis par des règles en partie dérogatoires au droit commun, c'est pour mieux répondre à des besoins fondamentaux de la société.

Cette période pré-électorale nous a par ailleurs d'ores et déjà réservée un certain nombre de surprises. Elle est caractérisée par une incertitude qui a tendance à s'accroître de jour en jour : c'est ainsi que, selon un sondage récent (institut Odoxa), plus de la moitié des électeurs n'ont pas encore arrêté leur choix pour la prochaine élection présidentielle. Les enjeux des prochaines élections sont majeurs mais l'issue en est incertaine.

C'est dans cette période troublée et au sein d'une société marquée par les inégalités et le repli sur soi que la FSU48 reste fidèle à ses mandats et passe à l'action en étant à l'initiative d'un certain nombre de manifestations.

Le Forum Economique Mondial a publié le 20 octobre son rapport mondial 2016 sur la **parité entre femmes et hommes**. Si les évolutions se poursuivaient au même rythme qu'actuellement, il faudrait attendre 2186, soit 170 ans, pour connaître une véritable égalité des femmes et des hommes au travail ?

La FSU48 s'inscrira donc naturellement dans la nécessaire lutte pour les droits des femmes, au travail et dans la vie, le 8 Mars !

La Lozère serait le seul département de l'académie concerné par l'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire avec la mise en place d'une **convention ruralité**, qui plus est, préparée dans la plus grande discrétion et dans le cadre d'une concertation biaisée ?

La FSU48 organisera avec la FCPE 48 le colloque « Scolarisation en milieu rural, Ecole de la réussite au cœur des territoires » pour débattre des enjeux sur cette question cruciale le samedi 11 Mars !

La **loi travail** adoptée en août 2016 serait « une loi de progrès qui construit le socle qui permettra demain au monde du travail d'être plus dynamique, mais aussi plus solidaire » (Discours d'ouverture de Myriam El Khomri à la tribune du Sénat - Examen du projet de loi Travail-13/06/16) ?

La FSU48 ouvre le débat à l'occasion d'une réunion publique (en association avec la CGT et Solidaires Finances Publiques) le 16 Mars

Dispensé de timbrage
MENDE CT



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DEPOSE LE 22/02/2017



SOMMAIRE

- P 2 Colloque FSU-FCPE
CRUP
CTSD**
- P 3 8 Mars, 15h40
ATSEM**
- P 4 Agenda**

pour informer, échanger, débattre sur les conséquences de la Loi Travail et pour élaborer les principes d'une réforme progressiste du travail pour le XXIe siècle.

La période est résolument à l'action et la FSU48 met tout en œuvre pour que son message soit entendu et pour porter des revendications permettant des évolutions qui nous paraissent nécessaires.

Stéphane BARNINI

Colloque

Scolarisation en milieu rural, Ecole de la réussite au coeur des territoires

Samedi 11 mars 2017

De 9h à 17h

Salle Urbain V, MENDE

Entrée libre mais pour des raisons logistiques

inscription souhaitée avant le 8 mars 2017

auprès de la FSU48 : fsu48@fsu.fr

ou du SNUipp-FSU48 : snu48@snuipp.fr

Organisé par :



La FSU48 consacrera à ce colloque un numéro spécial de sa publication, à paraître la semaine prochaine.

Un directeur pour le CRUP Lozère

Lors de notre entrevue avec le directeur par intérim de Mende le 8 décembre dernier, ce dernier nous avait annoncé le projet de recrutement d'un directeur pédagogique départemental propre du CRUP Lozère (Centre Universitaire de Ressources Pédagogiques) au printemps 2017. Cette information s'est confirmée avec la publication d'un appel à candidature du poste de directeur de l'atelier Canopé de Lozère de Mende à pourvoir pour le 1er septembre 2017 .

Tous les renseignements (profil de poste, condition particulière, modalités de recrutement) sont sur le site du Réseau Canopé .

La FSU 48 salue cette régularisation du fonctionnement purement administratif de la structure, tout en rappelant que sa demande portait en plus sur l'embauche d'un personnel de valorisation pour permettre le retour à un accès satisfaisant aux ressources pédagogiques pour tous les usagers.

CTSD du 3 février 2017 - Compte rendu

Après le boycott par les membres de la FSU (majoritaires) du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) de préparation de rentrée du 27 janvier (pour cause de mise à mal du dialogue social et de la fonction de cette instance par les administrations académique et départementale), le CTSD de repli a eu lieu le vendredi 3 février pour travailler sur les effectifs prévisionnels d'élèves et la **répartition des moyens horaires (DHG) pour tous les collèges de Lozère à la rentrée 2017**.

Bien que l'administration n'ait cessé de répéter la volonté de Mme le Recteur de vouloir financer les collèges de « *manière très volontariste* » tout en maintenant un seuil de création de classe à 31 élèves... les représentants de la FSU ont dénoncé le contexte (national et académique) de la préparation de rentrée 2017 qui, encore une fois, est défavorable à de nombreux établissements lozériens. **Ainsi, avec 32 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2017 et une diminution de moyens de 120 heures par rapport aux DHG réelles à la rentrée 2016, le H/E (rapport**

heures octroyées par élève) est en baisse sur le département passant de 1,60 à 1,53.

Comme d'habitude **les membres de la FSU ont défendu tous les collègues en pointant les différents problèmes posés par des DHG** qui ne permettent pas en l'état de maintenir l'offre de formation existante (et mettent à mal des enseignements) ou aboutissent à des conditions d'enseignements très dégradées (nombre d'élèves par classe au-delà de 25). Cette année, ce sont les collèges du Bleynard, de La Canourgue, de Florac, de Langogne, de Marvejols, de Mende et de Villefort qui sont dans cette situation... **Excusez du peu !!!**

Les membres de la FSU ont dénoncé la mise en œuvre de la réforme des collèges qui n'améliore pas les moyens horaires alloués aux collèges, met à mal les enseignements optionnels et engendre des inégalités au sein du territoire au nom de l'autonomie des établissements.

Hervé Fumel

Pour l'égalité dans les salaires et au quotidien!

Appel national de syndicats, associations féministes, ONG et organisations de jeunesse et, en Lozère, de la CGT et de la FSU 48.

Malgré de nombreuses lois, malgré des décennies de combat, les femmes ne sont toujours pas considérées comme les égales de l'homme dans les faits. En réalité, en 2017, il est encore et toujours nécessaire de se battre pour :

- * la garantie du droit d'accès à l'avortement et à la contraception,
- * la fin des violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes au travail, dans l'espace public comme à la maison
- * des politiques volontaristes contre les stéréotypes de genre à l'école, dans les médias,
- * le partage des tâches domestiques et des services publics de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes...
- * l'égalité dans le travail : accès, salaire, mixité, qualification et formation...

Dans la fonction publique, l'ensemble des organisations syndicales a signé en 2013 un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle homme/femme et pourtant en 2017 on constate :

⇒ malgré la grille indiciaire, **un écart de salaire moyen de 12 % entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de 16% dans la fonction publique d'Etat et de 19 % dans le secteur privé** (chiffres Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique)

⇒ **en fin de carrière l'écart des rémunérations annuelles brutes**

entre homme et femme est **considérable**, puisqu'à l'âge de 50 ans une femme gagne en moyenne environ 4 000 € de moins qu'un homme si elle appartient à la catégorie C, 5 400 € dans la catégorie B, et 11 400 € si elle occupe un poste classé A ;

- ⇒ une sous représentation des femmes aux postes d'encadrement supérieur
- ⇒ une évolution et un déroulement de carrière ralenti
- ⇒ une précarité importante
- ⇒ des inégalités de pensions.

Quelques mois après les mobilisations en Amérique du Sud contre les violences faites aux femmes, après l'action du 7 Novembre dernier 16h34 dénonçant les inégalités salariales entre femmes et hommes, après la mobilisation du 21 Janvier 2017 impulsée par les américaines suite à l'élection de Trump pour dénoncer les attaques qui sont faites au droit à l'IVG, après l'extension du délit d'entrave à l'IVG à internet en France acté 16 Février 2017, soyons présents dans la nécessaire lutte pour les droits des femmes au travail et dans la vie.

Nathalie PERRET

Les ATSEM doivent être entendu-e-s !

D'une commune à l'autre, les missions, les horaires, les conditions de travail envers ces personnels ne sont pas les mêmes !

Le manque de considération de cette profession, tant de la part de certains employeurs locaux que du Ministère, au travers des différentes réformes, n'a pas permis à ce cadre d'emplois de progresser sur le plan statutaire.

L'accès à l'école est un droit universel pour chaque enfant. Ce droit doit être préservé et développé afin qu'ils puissent bénéficier, dans un lieu accueillant et apaisant, des connaissances et des apprentissages afin de s'émanciper.

Nous exigeons :

- ▣ 1 ATSEM par classe,
- ▣ Une formation continue effective (trop d'ATSEM ne bénéficient pas des formations parce que non remplacé(e)s),

▣ Une revalorisation indiciaire de leur cadre d'emploi prenant en compte leurs missions spécifiques au service des enfants, leur diplôme et leur concours,

▣ L'intégration immédiate des adjoints techniques, faisant fonction depuis de trop nombreuses années, dans le cadre d'emploi des ATSEM,

▣ La fin des temps non complets et de la précarisation pour ces personnels majoritairement féminins,

▣ Leur place dans la communauté éducative comme le spécifie leur cadre d'emploi et le respect de leurs qualifications et de leur expérience.

Pétition à signer en ligne, lien sur le site de la FSU48



OLL

JEUDI 23 MARS
à 18 heures

Espace Jean Jaurès à Mende

Conférence - Débat
Ouvert à tous

Animée par David GOZLAN

ISLAM ET LAICITE



MERCREDI 8 MARS 2017

**soyons présent-es dans la nécessaire lutte
pour les droits des femmes
au travail et dans la vie !**



En Lozère, la FSU propose sur les lieux de travail de se retrouver à 15h40 pour demander l'application du protocole d'accord égalité femmes-hommes dans la fonction publique
Pour les services ne travaillant pas à cet horaire, nous vous proposons de vous retrouver à un autre moment de la journée (pause, récréation,...)
Tract revendicatif disponible sur le site de FSU48

Action Nationale « C'est quoi ce travail ? » Déclinaison en Lozère



JEUDI 16 MARS à 18 heures
Salle de réunion Espace Jean Jaurès
à Mende

Débat public ouvert à tous :

C'EST QUOI CE TRAVAIL ?

Pour s'informer, échanger, débattre
sur les conséquences de la Loi Travail.
Pour élaborer les principes
d'une réforme progressiste du travail
pour le XXI^e siècle.

- * *Hierarchie des normes
et principe de faveur*
- * *Rémunération : pour une réelle
reconnaissance du travail*
- * *Réduire le temps de travail pour
tous et toutes : travailler moins,
travailler mieux, travailler tous
et toutes!*
- * *Le travail, c'est la santé ?*
- * *Emploi et jeunes*



Diffusion du film

La Sociale

de Gilles Perret

le mardi 28 mars à 20h30

au ciné-théâtre de Saint Chely d'Apcher.

Débat avec l'un des membres de l'équipe du film.